

3, rue de la Lionne
45000 ORLEANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 11 JANVIER 2019

DELIBERATION N° 2019-06

Amortissements Agence régionale de la biodiversité

Le onze janvier deux mille dix-neuf à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB) Centre-Val de Loire s'est réuni dans les locaux de la Préfecture de région, 181 rue de Bourgogne à Orléans, sur convocation de Monsieur Jean-Marc FALCONE, Préfet de la région Centre-Val de Loire, en date du vingt et un décembre deux mille dix-huit.

ETAIENT PRESENTS :

Michelle RIVET Région – Centre-Val de Loire	Jean-Noël RIEFFEL – ONCFS
Charles GIRARDIN Région – Centre-Val de Loire	Marion GOSSELIN – IRSTEA
Christian DUMAS Région – Centre-Val de Loire	Nelly LARCHEVÊQUE – CEN Centre-Val de Loire
Sabrina HAMADI Région – Centre-Val de Loire	Guy JANVROT – FNE Centre-Val de Loire
Patrick BERTRAND – Agence française pour la Biodiversité	Cyril MAURER – Fédération des Maisons de Loire
Marine COLOMBEY – Agence française pour la Biodiversité	Aline CHÉRENCÉ – URCPPIE
Christophe CHASSANDE – DREAL Centre-Val de Loire	Franck HENNEBEL – URCPPIE
Murièle MILLOT – DRAAF	Philippe NOYAU – Chambre régionale d'agriculture
Jean-Claude MORIN – Département du Cher	Christelle COCHET – CRCI
Patrice BOIRON – PNR de Brenne	Alain MACHENIN – Fédération régionale de chasse
Gilles CLEMENT – Communauté communes Grand Chambord	Aude BOURON – Fédération régionale de chasse
Stéphanie ANTON – Ville d'Orléans	Denis LEGRET – Association des fédérations de pêche CVL
Dominique DE VILLEBONNE – Office National des Forêts	Marie-Thérèse FLEURY – CRPF
Benoit GARNIER – Office National des Forêts	

EXCUSES :

Anne LECLERCQ – Région Centre-Val de Loire	Lénaïg LE NEN GRAINE Centre Val de Loire
Xavier NICOLAS – Région Centre-Val de Loire	Alexandre ROUBALAY GRAINE Centre Val de Loire
Daniel GUERET – Département d'Eure-et-Loir	Christine-Raïssa BETTAHAR – Fédération Maisons de Loire
Annick GOMBERT – PNR de Brenne	Aymeric SEGUIN – CRCI
Anne-Marie THOMAS – Comm. communes Grand Chambord	Alain DE COURCY – CRPF
Jean-Michel VINÇOT – Ville d'Orléans	

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE SANS VOIX DELIBERATIVE :

Catherine BERTRAND – Agence régionale de la biodiversité CVL	Benoît THEVARD – Région Centre-Val de Loire
Anne BIGNOLAS – Agence régionale de la biodiversité CVL	Olivier DUCARRE – Région Centre-Val de Loire
Mylène MOREAU – Agence régionale de la biodiversité CVL	Léna DENIAUD – DREAL Centre-Val de Loire
Pauline D'ARMANCOURT – Agence rég. de la biodiversité CVL	Guillaume CHOUMERT – SGAR
Pascale LARMANDE – Agence régionale de la biodiversité CVL	Jocelyne PETIT – Paierie régionale
Benjamin VIRELY – Agence régionale de la biodiversité CVL	Frédéric BRETON – CEN Centre-Val de Loire
Cécile LE MEUNIER – Agence régionale de la biodiversité CVL	Annie MANDION – Graine Centre-Val de Loire
Géraud DE SAINT-ALBIN – Région Centre-Val de Loire	Céline CERVEK – Chambre Régionale d'Agriculture

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer valablement.

Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente de séance,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, et notamment ses dispositions relatives aux agences régionales de la biodiversité,

VU la délibération de la Commission permanente de la Région Centre-Val de Loire CPR n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 approuvant les statuts et sollicitant la création d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire » (ARB Centre-Val de Loire),

VU la délibération 2018-62 du 27 novembre 2018 de l'Agence française pour la biodiversité approuvant les statuts et sollicitant la création de l'Agence régionale de biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 17787 du 10 décembre 2018 du Département du Cher adoptant les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU la délibération 6.2 du 7 décembre 2018 du Département d'Eure-et-Loir approuvant les statuts constitutifs de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

VU l'arrêté préfectoral n°18.225 du 19 décembre 2018 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire »,

VU les statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire,

Considérant

l'obligation pour les établissements publics d'amortir leurs immobilisations conformément à l'article L.2321-2-27 du CGCT,

Décide à l'unanimité

D'approuver les durées d'amortissement des immobilisations de l'ARB Centre-Val de Loire selon le tableau suivant :

Durées d'amortissement ARB Centre-Val de Loire		
Compte	Intitulé	Durée amortissement
Immobilisations incorporelles		
2051	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	3 ans
Immobilisations corporelles		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	10 ans
2183	Matériel informatique	3 ans
2184	Matériel de bureau et mobilier	5 ans
2185	Téléphonie	3 ans

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour expédition conforme
La Présidente de séance

Madame Michelle RIVET